



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 5 OCTOBRE 2010

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, M Daniel BELIARD, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Elus Absent : M. Jacques BRAVO,

Autre présent: M Didier ROLLET,

1. Modification des statuts du syndicat

Le syndicat a reçu un courrier de réponse cosigné par les trois préfetures du Doubs, du Jura et de la haute Saône. Il permet de préciser la situation actuelle, comme le souhaitait le syndicat, à savoir que la commune de Chenevrey Morogne est membre du syndicat mais que ce dernier n'assure la compétence eau potable que sur le secteur géographique du hameau de Morogne. La commune est donc gestionnaire en propre du Bourg de Chenevrey. Au regard de différentes décisions de tribunaux la préfecture ne juge pas nécessaire de modifier son arrêté de 2004, car son annexe qui précise la spécificité pour cette commune dont seul un hameau est desservi, a valeur juridique. Il conviendra donc d'annuler la délibération de modification des statuts, qui n'a plus lieu d'être lors de la prochaine assemblée générale.

Le président et le bureau se félicitent de cette décision qui reflète simplement les faits. La solidarité entre les communes membres et le syndicat pour faire entendre la position de la dernière assemblée générale a certainement pesé sur la teneur de cette réponse.

Toutefois, pour la commune de Chenevrey Morogne, le syndicat reste ouvert sur des possibilités d'interconnexion, pour une éventuelle vente d'eau en gros, similaire à ce qui se passe avec la commune de Venere.

2. Programme de travaux.

M. Daniel BELIARD récapitule l'ensemble des travaux réalisés depuis le début de l'année, qui représente 800 000 euros d'investissements.

Il explique que les travaux de la liaison Bonboillon Venere ont démarré.

Le prochain chantier est celui de la Grande rue à Pagney et de la déviation de conduite au rond point de Dannemarie sur Crête.

Le tableau joint en annexe récapitule les différents éléments.

A noter que le Conseil général du Jura, impose désormais, quelle que soit la structure actuelle de la route la mise en œuvre de grave bitume sur les réfections de chaussée. M. Daniel BELIARD ne trouve pas justifié techniquement une telle méthode sur des routes qui n'ont pas cette structure comme à PAGNEY. Il pense même qu'il y aura des problèmes de déformations de la fouille dont il faudrait informer le Conseil Général du Jura.

Par ailleurs, concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Hugier route de Sornay, suite à l'acceptation par la commune de sa participation financière, le bureau sollicite l'aide du Conseil général pour ces travaux (*délibération 1 adoptée à l'unanimité*).

3. Point budgétaire

L'état des recettes dépenses suit les prévisions du budget initial. L'année devrait se conclure sans emprunt.

Suite à demande de la trésorerie, le bureau valide l'admission en créances irrécouvrables les dettes des sociétés suivantes :

- **EST SABLAGE :**

Role 396-720 du 15/10/2005	de 77.00 € TTC (dont TVA 4.02)
Role 108-1416 du 15/04/2006	de 40.49 € TTC (dont TVA 2.11)
Role 52-745 du 13/10/2006	de 26.80 € TTC (dont TVA 1.40)
Role 27-757 du 13/04/2007	de 26.80 € TTC (dont TVA 1.40)
Soit un total de 171.09 € TTC (dont TVA 8.93)	

- **PORTATECH SARL :**

Role 28-321 du 13/04/2007	de 65.83 € TTC (dont TVA 3.43)
Role 73-331 du 15/10/2007	de 50.50 € TTC (dont TVA 2.64)
Role 20-14185 du 02/10/2008	de 104.56 € TTC (dont TVA 5.45)
Soit un total de 220.89 € TTC (dont TVA 11.52)	

(*délibération 2 adoptée à l'unanimité*).

Le bureau valide le versement de 600 euros à l'amicale du personnel (*délibération 3 adoptée à l'unanimité*).

Enfin, le Président explique au Bureau Directeur que suite à plusieurs modifications concernant la location de notre terrain à M. REGNIER à Saint-Vit « Au Fossard », il y a lieu d'émettre un avenant à la convention du 15 octobre 1992, portant notamment sur la superficie du terrain et sur le mode de calcul du fermage. En effet le périmètre immédiat du puits P4 ampute la parcelle de 6000 m² et le calcul du fermage qui était basé sur le prix du lait sera désormais basé sur la valeur du fermage donné par arrêté préfectoral.

Le bureau autorise le président à signer cet avenant (*délibération 4 adoptée à l'unanimité*).

4. Personnel

Le président présente les résultats de la consultation par le centre de gestion pour le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le bureau valide cette proposition. (*délibération 5 adoptée à l'unanimité*).

Le Président explique au Bureau Directeur que la notation annuelle n'a plus véritablement de signification et qu'il serait préférable de remplacer celle-ci par un entretien professionnel suivant une procédure encadrée.

Le Président propose alors de mettre en application la loi N°2009-972 du 3 août 2009 qui a inséré dans la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 un article 76-1 prévoyant la possibilité pour les collectivités de substituer un entretien professionnel à la notation des agents territoriaux ; par ailleurs il précise aussi que le décret N°2010-416 du 29 juin 2010 détaille les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation afin d'assurer une certaine homogénéité tant dans l'organisation que le déroulement de l'entretien professionnel.

Le bureau valide cette disposition. (*délibération 6 adoptée à l'unanimité*).

5. Microcentrale hydroélectrique

Le syndicat est encore en attente du positionnement du SMABVO sur la participation qui sera demandée sur les recettes électriques. Cependant, le démontage de la turbine qui est hors service, doit être réalisé quelque soit l'issue du projet. En effet, ceci permettra de créer un passage d'eau dans le canal. Après consultation, l'entreprise HYTEM de Remiremont (88), a été retenue et les travaux sont prévus début décembre

6. Bâtiment de Courchapon

M. Cordier explique que les travaux du bâtiment de Courchapon se passent bien. Le béton de sol sera coulé mercredi 6 octobre. Ils devraient être terminés pour mars 2011.

Par ailleurs M. Cordier rappelle les points clés de son rapport de visite des sites du syndicat qui sera présenté en assemblée générale.

7. Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Suite à la réunion avec les Maires, qui a eu lieu le 21 septembre au syndicat, il en ressort qu'une partie des communes du syndicat est intéressée par ce nouveau service.

Par contre la prise en charge financière du diagnostic initial reste problématique et les avis sont partagés.

Une solution proposée par le président est d'instaurer une redevance semestrielle payée par l'abonné du service qui permettrait de couvrir les charges du diagnostic initial et des autres contrôles de conception et de bon fonctionnement. Le budget serait déficitaire au début lors des diagnostics initiaux puis s'équilibrerait par la suite. A débattre en assemblée générale.

8. Magazine du Val

M. Gauthier explique que la rédaction du magazine est en cours. Il a présenté la plaquette d'information sur les possibilités d'activités pédagogiques proposées par le syndicat à destination des écoles.

9. Divers

Suite à l'installation de gens du voyage sur le site de Saint Vit, le président explique que le syndicat a du acheter 11 520 m³ à la Ville de Besançon.

Pour éviter le retour du phénomène, le syndicat envisage de clôturer le périmètre rapproché dans ce secteur.

10. Prochaine réunion.

L'assemblée générale aura lieu le 15 octobre à 14 heures 30 à Courchapon.